



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

DECISION DU MAIRE N° 2022/10/188 PRISE EN VERTU DE
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020

Direction des Affaires Scolaires et Périscolaires
SQ/KT/PJ/2022

OBJET : Contrat pour l'organisation d'une animation intitulée « Wanted », prévue le 4 novembre 2022 à l'accueil de loisirs Jean Jaurès, destinée aux enfants âgés de 6 à 12 ans fréquentant cet accueil de loisirs associé à l'école Jean Jaurès.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École.

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R 2122-8,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire.

Considérant que la commune souhaite organiser une animation éducative destinée aux enfants âgés de 6 à 12 ans fréquentant l'accueil de loisirs associé à l'école Jean Jaurès, et que ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet, il y a lieu de recourir à un prestataire spécialisé pour ce type d'activités.

Considérant que le projet de contrat pour la réalisation d'animations spécifiques proposées par la société N'JOY répond aux besoins de la commune.

DECIDE :

Article 1 : Un contrat pour une animation intitulée « Wanted » est conclu avec la société N'JOY sise 162, boulevard de Fourmies – 59100 ROUBAIX, en vue d'en assurer 2 séquences d'1h30 le 4 novembre 2022 de 14h à 17h, destinées aux enfants âgés de 6 à 12 ans fréquentant l'accueil de loisirs associé à l'école Jean Jaurès sise 9, rue Victor Hugo à Saint-Cyr-l'École.

Article 2 : En contrepartie de cette prestation, la commune versera à la société N'JOY, la somme de 392,69 € TTC (TVA à 20 %), frais kilométriques inclus.

Article 3 : Les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice en cours, au chapitre 011, article 611.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 19 OCT. 2022

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : 19 OCT. 2022
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : 19 OCT. 2022



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-président de Versailles Grand Parc

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Contrat pour l'organisation d'une animation intitulée Wanted, prévue le 4 novembre 2022 à l'accueil de loisirs Jean Jaurès, destinée aux enfants âgés de 6 à 12 ans fréquentant cet accueil de loisirs associé à l'école Jean Jaurès.

Date de transmission de l'acte : 19/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 19/10/2022

Numéro de l'acte : 2022-10-188 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20221019-2022-10-188-AU

Date de décision : 19/10/2022

Acte transmis par : Milena BOUTOILLE

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats